



« UNIVERS SPORTS SAVOIE : Pour le développement du Sport »

Fonds de Dotation « Univers-Sport Savoie »

Maison des Sports
90, rue Henri Oreiller
73 000 CHAMBERY
Tél. : 04 79 85 09 09

EDITO DU FONDATEUR

« Madame, Monsieur,

Le département de la Savoie accueille aujourd'hui plus de 140 000 licenciés, 1 200 associations sportives, dirigées bénévolement par de nombreux passionnés. Il est ainsi classé parmi les cinq départements français les plus sportifs, au regard du nombre de licenciés par habitant.

*En tant que Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Savoie (CDOS 73), il m'est apparu opportun, dans le contexte actuel, de créer une nouvelle entité : le Fonds de Dotation « **Univers-Sport Savoie** », afin de soutenir davantage le mouvement sportif départemental, dans sa globalité.*

En effet, en tant que représentant du mouvement sportif savoyard, le CDOS 73 a pour vocation, avec l'aide de l'Etat et du Conseil Général de la Savoie, d'accompagner les associations sportives et les bénévoles qui les dirigent, mais également les sportifs, afin que l'ensemble de ces parties-prenantes puissent évoluer dans ce milieu, le plus aisément possible. Ne pouvant assurer seul cette mission, il nous a semblé intéressant de rassembler de nouvelles forces vives.

*Ensemble, avec vos soutiens, nous pourrons pérenniser la pratique sportive dynamique de nos jeunes – champions de demain, favoriser l'intégration, les rencontres, les apprentissages par le sport, encourager et soutenir les bénévoles du sport dans leurs activités quotidiennes, saison après saison, inciter les pratiquants à la prise en compte des enjeux du développement durable, ... Tant d'enjeux actuels pour lesquels nous souhaitons nous regrouper et ainsi **rapprocher les valeurs de l'entreprise de l'esprit sportif.***

*Excellence, amitié, respect, trois valeurs du mouvement olympique que nous nous attacherons à appliquer, à nous-mêmes en premier lieu, afin de faire de ce Fonds de Dotation « **Univers-Sport Savoie** » une véritable passerelle **pour le développement du sport.** »*

Pour les fondateurs,
Jean-Claude TONDEUR – Président

Présentation du Fonds de Dotation

- Fondateur : Comité Départemental Olympique et Sportif de la Savoie



- Le Fonds de Dotation a pour objet :
 - o de soutenir les projets sportifs, à haute valeur éducative et citoyenne,
 - o de promouvoir les activités sportives au service de la santé et du mieux-être,
 - o de sensibiliser aux principes du développement durable les associations sportives,
 - o de soutenir les jeunes espoirs sportifs,
 - o d'accompagner les bénévoles du sport.

- Coordonnées précises :

Maison des Sports

90 rue Henri Oreiller

73 000 CHAMBERY

Tél. : 04 79 85 09 09

Mail : Universsportsavoie@sport-savoie.fr

Site internet : <http://www.sport-savoie.fr/>

Déclaration au Journal officiel le 15 janvier 2014

Numéro SIREN : 805 152 410

Présentation des actions

1- Favoriser la prise en compte du handicap et du développement durable par l'innovation

Description :

A travers cette action, nous souhaitons aider les associations sportives savoyardes à acquérir du matériel, parfois onéreux, mais tellement nécessaire pour une pratique sportive solidaire en toute sécurité. Ces acquisitions peuvent donc concerner le matériel nécessaire à la pratique sportive des personnes en situation de handicap ou à l'instauration du développement durable (tri des déchets, transport, ...) dans une association.

Objectifs :

- Soutenir l'intégration de ces nouveaux enjeux par les dirigeants sportifs, dans leur quotidien associatif
- Valoriser les pratiques sportives responsables
- Assurer la sécurité et la santé des pratiquants
- Donner les moyens aux associations sportives de diversifier leurs offres de pratiques, vers de nouveaux publics.

Dotation :

A définir selon le matériel, dans la limite de 5 000 € par association.

Modalités :

Un dossier de demande d'aide à l'achat de matériel est à la disposition des associations sportives le désirant (en faire la demande par mail). Les demandes peuvent être effectuées tout au long de l'année, le Conseil d'Administration du Fonds de Dotation se réunissant plusieurs fois par an, pour statuer sur les demandes.

2- Accompagner l'espoir vers l'excellence

Description :

Par cette action et en complément des aides existantes, le Fonds de Dotation ambitionne de soutenir le sportif masculin et la sportive féminine les plus méritants de l'année écoulée, sur la Savoie. Il nous apparaît essentiel d'accompagner les espoirs d'aujourd'hui qui seront les champions de demain. De nombreux critères seront pris en compte et la seule performance sportive ne pourra assurer à elle seule un soutien de la part du Fonds de Dotation. La poursuite d'une formation et la situation familiale et économique seront également étudiées.

Objectifs :

- Permettre à de jeunes sportifs de progresser et de s'épanouir dans leur pratique
- Valoriser les sportifs les plus méritants du département
- Accompagner ces jeunes sportifs dans leurs formations sportives et scolaires.

Dotations :

- 1 000 € pour le sportif le plus méritant
- 1 000 € pour la sportive la plus méritante.

Modalités :

Un dossier de demande de soutien est à la disposition des sportifs le désirant (site Internet). La date limite de dossier est fixée au 31 décembre de l'année en cours (exemple : 31/12/2014), pour la saison sportive allant de septembre de l'année passée (exemple : 01/09/2013) à septembre de l'année en cours (exemple : 30/09/2014). La dotation sera remise en mars de l'année suivante (exemple : 03/2015).

3 niveaux d'engagement :

- **PARTENAIRE « OLYMPIQUE » : A partir de 1 000 €**
 - ⇒ **Membre du Conseil d'administration du Fonds de dotation**
 - ⇒ **Membre du Club des Partenaires**
 - ⇒ **Défiscalisation (voir modalité ci-dessous) (pour une entreprise, un don de 1 000 € permet de déduire 600 € de ces impôts)**

- **PARTENAIRE « LEADER » : A partir de 500 €**
 - ⇒ **Membre du Club des Partenaires**
 - ⇒ **Défiscalisation (voir modalité ci-dessous) (pour une entreprise, un don de 500 € permet de déduire 300 € de ces impôts)**

- **PARTENAIRE « CHALLENGER » : A partir de 200 €**
 - ⇒ **Défiscalisation (voir modalité ci-dessous) (pour une entreprise, un don de 200 € permet de déduire 120 € de ces impôts)**

Défiscalisation

En vertu de l'article 200 du Code Général des Impôts, le Fonds de Dotation « Univers Sport Savoie » vous fera parvenir, dès réception de votre don, un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction de votre impôt à payer d'un montant équivalent à 60 % du montant total du don pour une entreprise, dans la limite de 0,5 % de votre revenu imposable ou impôts sur les sociétés ; ou équivalent à 66 % du montant total du don pour un particulier, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

En cas de dépassement du plafond, le bénéfice de la réduction est reportable sur les cinq exercices suivants.

**Professionnels,
soutenez le développement du sport savoyard !**

Raison sociale :

Adresse :




Code Postal et Ville :

Représentant et coordonnées :

Immatriculation RCS :

- ✓ Parce que je rejoins les valeurs de l'olympisme : **Excellence, Amitié et Respect**
- ✓ Parce que je souhaite **rapprocher les valeurs de l'entreprise de l'esprit sportif**
- ✓ Parce que je suis convaincu que le sport, dans sa globalité, permet **l'épanouissement** et le **développement** du plus grand nombre
- ✓ Parce que j'ambitionne de devenir un **acteur du sport savoyard**

Je m'engage en faveur du Fonds de Dotation « Univers Sport Savoie » comme partenaire :

-  « Olympique » et je verserai ... €, pendant ... années
-  « Leader » et je verserai ... €, pendant ... années
-  « Challenger » et je verserai ... €, pendant ... années

En vertu de l'article 200 du Code Général des Impôts, le Fonds de Dotation « Univers Sport Savoie » vous fait parvenir, dès réception de votre don, un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction de votre impôt à payer d'un montant équivalent à 60 % du montant total du don, dans la limite de 0,5 % de votre revenu imposable ou impôts sur les sociétés.

En cas de dépassement du plafond, le bénéfice de la réduction est reportable sur les cinq exercices suivants.

Exemple : pour un don de 100 €, 60 € sont à soustraire de votre impôt à payer.

Règlement par chèque :

- *Ordre : Fonds de Dotation « Univers Sport Savoie »*
- *Adresse : Maison des Sports – 90 rue Henri Oreiller – 73 000 Chambéry*

Particuliers,
soutenez le développement du sport savoyard !

NOM et Prénom :

Adresse :

Code Postal et Ville :

Coordonnées :

- ✓ Parce que je rejoins les valeurs de l'olympisme : **Excellence, Amitié et Respect**
- ✓ Parce que je souhaite **rapprocher les valeurs de l'entreprise de l'esprit sportif**
- ✓ Parce que je suis convaincu que le sport, dans sa globalité, permet **l'épanouissement** et le **développement** du plus grand nombre
- ✓ Parce que j'ambitionne de devenir un **acteur du sport savoyard**

Je m'engage en faveur du Fonds de Dotation « Univers Sport Savoie » comme partenaire, et vous fait parvenir un don de Euros :

En vertu de l'article 200 du Code Général des Impôts, le Fonds de Dotation « Univers Sport Savoie » vous fait parvenir, dès réception de votre don, un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction de votre impôt à payer d'un montant équivalent à 66 % du montant total du don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

En cas de dépassement du plafond, le bénéfice de la réduction est reportable sur les cinq exercices suivants.

Exemple : pour un don de 100 €, 66 € sont à soustraire de votre impôt à payer.

Règlement par chèque :

- *Ordre : Fonds de Dotation « Univers Sport Savoie »*
- *Adresse : Maison des Sports – 90 rue Henri Oreiller – 73 000 Chambéry*